

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1210

**Artikel:** Hautes Écoles Spécialisées (HES) : un vaste jeu de Lego  
**Autor:** Bory, Valérie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015471>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PROJET DE LOI SUR LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Outre les écoles techniques supérieures assujetties à la loi fédérale sur la formation professionnelle et à la loi fédérale sur l'agriculture, les écoles supérieures de cadres, les écoles supérieures d'arts appliqués, «les écoles de niveau comparable dépendant exclusivement des cantons (conservatoires, académies d'arts, écoles du domaine paramédical ou social) pourraient être soutenues par la Confédération sur la base du présent projet, sans modification constitutionnelle, pour autant que le Parlement mette à disposition les moyens financiers supplémentaires requis (...)». La Commission éducation, science et culture proposera au Conseil national en juin d'entériner à l'art premier, paragraphe 3: «la Confédération encourage (au lieu de «peut encourager») des établissements proposant des filières d'études du niveau des hautes écoles spécialisées»(...).

●●●

C'est un enjeu considérable; il concerne l'équilibre social autant que l'école.

Plus inédite, l'attention portée aux premiers cycles primaires. Les travaux du professeur Hutmacher ont démontré l'effet désastreux des échecs initiaux. Le souci d'offrir des chances équitables se reporte de l'aval à l'amont; il faut éviter d'abord la déscolarisation et la marginalisation précoce. Ce n'est pas un souci théorique. Il correspond à la structure de la population scolaire. Le passage de l'année scolaire au cycle de deux ans, le refus des échecs, l'individualisation plus grande de l'enseignement, sont des mesures justes et ambitieuses; mais, à l'évidence elles ne sont pas généralisables d'un seul coup par la vertu d'un article de la loi. L'expérimentation gagnerait à être menée en concordance avec Genève; elle correspondra au temps nécessaire à la formation des maîtres.

La volonté, particulière aux Vaudois, de présenter un projet d'ensemble se justifie non seulement par souci de cohérence, mais aussi parce que la mise en application ne pourra pas être simultanée et frontale. Seule une étude d'ensemble permet de maîtriser les délais impératifs ou différables. Car demeure le problème des moyens. Et la coïncidence d'un plan de limitation des dépenses de l'Etat avec le projet de réforme est plein d'ambiguïtés, que n'a pas dissipées le conseiller d'Etat Schwaab dans un édit du journal interne de son département en laissant croire que l'un était conciliable avec l'autre. A quoi s'accrocher dans cet emmêlement?

● Le rapport de faisabilité d'Orchidée II, payé cher pour son contenu, est inaccepta-

ble en ce qui concerne l'enseignement. Ce n'est pas que ce secteur soit tabou, mais l'intention d'absorber la poussée démographique sans dépenses supplémentaires et d'obtenir de surcroît 45 millions d'économies est politiquement inacceptable. Il y avait jusqu'ici accord large pour considérer que la démographie correspondait à des besoins humains réels et identifiables et qu'ils ne pouvaient pas être gommés par je ne sais quelle productivité ou tout simplement niés.

● Dans la situation financière actuelle, on peut considérer comme légitime le souci de ne pas mettre, immédiatement, en place toute une structure qui serait plus coûteuse par unité scolaire que le régime en vigueur.

● Si la réorganisation territoriale, non liée au projet pédagogique, dégage des économies, l'Etat devrait pouvoir comme dans les autres secteurs de l'administration encaisser le bénéfice. Mais les allègements financiers liés à une adaptation pédagogique devraient être réinvestis au profit d'un autre secteur où l'adaptation est plus onéreuse.

● Reste donc à concevoir, en considérant l'ensemble de ces données, la planification de la mise en œuvre.

### En première appréciation

L'observateur doit constater que les réformes ont été préparées par des gens de terrain qui croient, au sens fort, à leur profession. Le conseiller d'Etat Schwaab a eu l'audace de demander que la gerbe soit nouée dans des délais courts. Il serait regrettable que les chances de réussite soient compromises par des enjeux politiques. Test important de la maturité politique du nouveau Conseil d'Etat. ■

HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES)

## Un vaste jeu de Lego

*Menée tambour battant, la réforme des Hautes écoles spécialisées semble vouloir combler les lacunes de la non adhésion de la Suisse à l'EEE. Les formations cantonales, non soumises à la future Loi fédérale sur les HES, tentent de prendre le train en marche.*

(vb) Les HES tissent leur réseau pour être opérationnelles dès 1996.

En Suisse alémanique, les projets vont bon train. En Suisse romande, les chefs des dé-

partements cantonaux romands responsables du dossier Hautes écoles spécialisées viennent d'opter pour la création d'une HES (voir encadré).

●●●

### Une unique HES romande

Une seule HES dite de Suisse occidentale (Genève, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Jura, Valais, avec des collaborations avec la HES du canton de Berne): la décision a été prise le 25 avril. Une union de six écoles d'ingénieurs (ETS), cinq écoles de cadres (ESCEA), cinq écoles supérieures d'art visuel et d'arts appliqués (ESAV-ESAA) – pour recevoir la manne fédérale, le financement d'un tiers par la Confédération –, comme le prévoit la future loi sur les HES. Pour l'instant, la

«fronde» genevoise (une HES cantonale) semble désamorcée. D'autres écoles rejoindront ultérieurement ce nouveau réseau de formation supérieure, l'Ecole hôtelière de Lausanne, l'Ecole d'ingénieurs des industries graphiques et de l'emballage, Lausanne, l'Ecole d'ingénieurs horticoles de Lullier et l'Ecole d'ingénieurs en viticulture de Changins (pour autant que ces deux écoles ne soient pas fondues dans une HES verte au niveau suisse.

Si la bataille est rude entre les écoles qui veulent être partie prenante de l'une des dix Hautes écoles spécialisées (HES; à financement mixte: 1/3 confédération, 2/3 canton), un autre enjeu est passé jusqu'ici inaperçu: le sort des formations cantonales, non soumises, elles, à la future loi sur les HES. Soit la formation des enseignants, les arts visuels (beaux-arts), la musique, la santé, les études sociales, etc.

Une grande divergence de cursus et de niveaux des diplômes entre les cantons caractérisent ces formations, contrairement à celles qui sont régies au niveau fédéral par l'OFIAMT. Rappelons que les domaines soumis à la loi sur les Hautes écoles spécialisées sont la technique, l'économie, les arts appliqués, l'agriculture. Les anciennes écoles techniques supérieures, écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration, les écoles supérieures d'arts appliqués deviendront des HES, c'est-à-dire des hautes écoles, que l'on veut situer au niveau universitaire et pour lesquelles la voie idéale sera la nouvelle maturité professionnelle.

#### Des filières «féminines»

La technique et l'économie verront leur blason redoré et rendu eurocompatible. Mais des voix s'élèvent pour que les formations régies par les cantons obtiennent le même statut de HES, sous peine de les voir fortement dévalorisées. La Commission éducation, science et culture du Conseil national demandera, lors de la discussion de la Loi sur les HES, en juin, que ces filières professionnelles soient également revalorisées et financées pour 1/3 par la Confédération. Pour qui se bat la présidente de cette Commission, Barbara Haering? Surtout pour les femmes. Ces filières sont en effet féminisées à 50% et davantage. «Ces écoles doivent aussi améliorer leur niveau, permettre la formation des cadres, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui aux infirmières, par exemple». Barbara Haering fait remarquer que les filières rendues eurocompatibles par la Loi sur les HES touchent des formations essentiellement masculines. La société de demain a davantage besoin d'ingénieurs que de musiciens ou de cadres infirmières, et Jean-Pascal Delamuraz, grand zélé des HES, appuyé par les milieux de l'économie, l'a bien dit: les HES sont un puissant moyen de «revitalisation» économique. Face à cet argument massue, le maigre «lobby» qui défend les filières féminines, sociales et les conservatoires de musique n'a pas grand-chose à offrir. D'aucuns trouvent sa cause incongrue, d'autant que les formations à qui il veut ainsi donner du lustre s'exercent souvent dans le secteur public, peu disposé en ce moment à envisager une revalorisation des salaires! De surcroît, où prendrait-on l'argent pour financer davantage de HES, se demandent les sceptiques?

4 Mais les choses bougent tout de même

pour les formations cantonales. Ainsi, les diplômes des conservatoires, des écoles sociales, des écoles d'infirmières, la formation des enseignants à tous les niveaux, s'inscriront peu à peu dans un Accord intercantonal de reconnaissance des diplômes. Les cantons ont en effet créé le 1er novembre 1994 les bases leur permettant de définir en commun des normes minimales valables dans toute la Suisse. «Avec cela, tous les métiers peuvent être reconnus. C'est la réponse à l'Europe, c'est le cadre légal, ouvert, qui préexiste à une HES», dit-on à la Zähringerstrasse 25, à la CDIP (cf marge). L'accord règle aussi la reconnaissance de diplômes étrangers.

#### Beaux-arts et arts appliqués ensemble

La collaboration entre les directeurs de l'économie publique et les directeurs de l'instruction publique a déjà permis de définir le profil des futures Hautes écoles d'art visuel – beaux-arts – (domaine cantonal) et d'arts appliqués (domaine fédéral, OFIAMT), dont le profil a été adopté le 2 mars 1995. Ces écoles offriront les formations suivantes:

- arts visuels, arts appliqués (design), pédagogie artistique (formation des enseignants), théorie de l'esthétique et de l'art, conservation/restauration.

La situation des écoles supérieures d'art visuel doit encore être clarifiée (vraisemblablement au niveau des finances), précise le document sur la HES romande.

Notons encore qu'un autre domaine a bénéficié tout récemment de la collaboration entre l'instruction publique et l'économie publique: la formation de documentaliste.

D'autres écoles comme les conservatoires et autres écoles de musique ne sont pas encore prêts d'obtenir une reconnaissance intercantonale, label suisse crédible à l'étranger et sésame pour intégrer éventuellement une HES interdisciplinaire.

Le jeu de Lego de la formation supérieure professionnelle suisse se construit, malgré les handicaps du fédéralisme. ■

## Médias

Forte présence suisse dans *Le Monde* du 19 avril: «Une bonne résolution», dessin de Leiter, «Nous voulons jouer un rôle plus important en Europe», par Josef Ackermann, président du directoire du Crédit suisse; «La France ne croît plus aux idées», par Roger de Weck, du *Tages-Anzeiger* et une correspondance de Berne, signée Jean-Claude Bühler, se concluant par une citation de Jean-Paul Chappuis, secrétaire général de l'Association suisse des banquiers: «Nous n'avons pas d'états d'âme. Vous savez, c'est sous les gouvernements socialistes que les relations entre les banques suisses et la France ont été les meilleures.»

#### VOUS AVEZ DIT CDIP?

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), à Berne, est l'organe d'homologation et de reconnaissance intercantonale des diplômes et formations non OFIAMT. Elle n'élabore pas de règlement concernant les contenus des plans d'études de ces futures (et encore hypothétiques) HES pour les formations cantonales, ni les structures. En ne reconnaissant «que» «la qualité des diplômes, dit-elle, on respecte pleinement le fédéralisme tout en ayant des diplômes eurocompatibles».